



Annulation d'une clause orale de contrat

Par **Casper33**, le **07/10/2014** à **13:52**

Bonjour, j'ai souscrit un abonnement en mars 2014 dans une salle de sport. Le contrat écrit assure un cours hebdomadaire réservé. Le jour de l'achat, la direction nous a assuré, verbalement la possibilité de participer à des cours complémentaires sans réservation sous réserve de disponibilité 2h avant le cours. Or aujourd'hui suite à un changement de direction ça n'est plus possible. Quels sont nos recours? La possibilité de participer à ces cours complémentaires ayant contribué largement à valider notre achat... Merci d'avance pour vos conseils!

Par **Visiteur**, le **07/10/2014** à **13:55**

Bonjour,
accord oral et qui plus est de l'ancienne direction ? Je crains que vous n'ayez aucun recours...

Par **Casper33**, le **07/10/2014** à **13:59**

Nous sommes plusieurs dans le même cas, et les personnes travaillant à l'accueil de la salle en question auxquelles nous avons souscrit le contrat ont confirmé cette clause orale auprès de la nouvelle direction.